

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Lundi, le 6 juillet 2015

Séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 6 juillet 2015 à 19 h 00, sont présents son honneur la Mairesse Mme Sonia Cloutier, Mme Francyne Michaud Delongchamp, Mme Angèle Rivest M. Alain Côté, Mme Karo-Lyne Lachance, M. Adrien Blouin et M. Renald Guay.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2015-199

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ouverture de l'assemblée

Adoption de l'ordre du jour

Questions du public

Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 15 juin 2015

Suivi des procès-verbaux

- Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150
- Changement de nom pour la municipalité
- Gazebo communautaire
- Location de la salle et du système audiovisuel

Liste des comptes

Règlement no 260 modifiant le règlement de zonage no 214 afin de modifier les usages autorisés dans les zones récréatives et les limites de la zone rec2-2

Demande de modification au Schéma d'aménagement de la MRC du Granit afin d'inclure le lot 4768384-P à l'affectation récréative

Demande de la famille Boisclair (Terrain coin du village)

Réfection de la toiture du centre communautaire -Approbation des travaux rapport final subvention PDEQ-IIL

Voirie :

- TECQ – Octroi de contrat des travaux

- TECQ – Octroi de contrat Laboratoire

- Suivi - Travaux de voirie été 2015

- Suivi - Travaux de voirie – Rang des Haricots

- Suivi - Route Chesham - Remplacement d'un ponceau

Nature Cantons de l'Est –Projet autour du Parc national du Mont-Mégantic

FQM –Résolution signature du Pacte fiscal

PNHA – Les Dynamiques – Appui au projet d'achat de réfrigérateurs

Correspondances

Informations de la mairesse

Suivi des comités

Atelier de travail

Bons coups

Pochette pour les nouveaux arrivants

Affiche annonçant les activités communautaires

Fermeture de l'assemblée

Adoptée

2015-200

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Louis-Philippe Tremblay demande que le point correspondances soit déplacé au début de la séance pour discuter de son contenu puisqu'il a déposé une lettre à la municipalité concernant le règlement no 260. Mme Sonia Cloutier explique à M. Tremblay que la liste de la correspondance est envoyée aux élus le jeudi avant la réunion et les lettres reçues après sont ajoutées quand le sujet est traité à l'ordre du jour. Vos lettres ont été envoyées et lues par les élus avant la réunion.

M. Tremblay demande si le règlement no 260 va nuire à la relance du Spa en empêchant de déboiser afin d'aménager des sentiers, des airs de repos et l'esthétique du terrain. Le règlement dit que vous pouvez déboiser jusqu'à 40 % afin d'aménager votre terrain pour tous les projets permis à la grille de spécification.

M. Tremblay demande de l'information sur le point 8 concernant le projet de modification au Schéma d'aménagement de la MRC du Granit afin d'inclure le lot 4 768384-P à la zone récréative. Il signifie qu'on devrait faire une rencontre avec les autres propriétaires afin de les consulter sur ce projet. Le conseil municipalité va se pencher sur cette demande.

2015-201

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 15 JUIN 2015

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Alain Côté**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 1^{er} et 15 juin 2015.

Adoptée

2015-202

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (Aucun dépôt de projet pour le remplacement de l'arrêt-balle par le Comité de loisirs)
- Changement de nom pour la municipalité (Reçu officiellement la copie de la Gazette confirmant le changement approuvé par le MAMOT)
- Gazebo communautaire (La dalle de béton sera coulée avant les vacances et la construction du gazebo va débiter après celles-ci)
- Location de la salle et du système audiovisuel (Demande d'ajouter un tarif pour la location des microphones et des boîtes directes), la résolution suivante est adoptée :

2015-203

LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE – SYSTÈME AUDIOVISUEL:

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **M. Renald Guay**
Et résolu unanimement,

D'ajouter au contrat de location de la salle communautaire et du système audiovisuel, un tarif de 50 \$ pour la location des microphones et/ou des boîtes directes.

Adoptée

2015-204

LISTE DES COMPTES AU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes se totalisant à 59 089,07 \$ en référence aux chèques no 201500196 à 201500230, d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 6 juillet 2015.

Adoptée

La Municipalité de Val-Racine a tenue, le 29 juin 2015 à 19h00, une consultation publique sur le règlement no 260 modifiant le règlement de zonage no 214 afin de modifier les usages autorisés dans les zones récréatives et les limites de la zone Rec2-2 et aussi sur le règlement no 261 modifiant le Plan d'urbanisme no 213 afin de modifier les limites de la zone Rec2-2.

2015-205

2^E PROJET DU RÈGLEMENT NO 260 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE MODIFIER LES
USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉCRÉATIVES ET LES
LIMITES DE LA ZONE REC2-2

Attendu que le conseil de la municipalité de Val-Racine a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 214 qui est entré en vigueur le 10 juillet 2009;

Attendu que le conseil désire harmoniser les usages dans les zones Récréatives;

Attendu que le conseil désire modifier les limites de la zone REC2-2;

Attendu que le conseil désire inclure une définition de Spa;

Attendu que ces intentions nécessitent une modification au règlement de Zonage;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 1^{er} juin 2015;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de Zonage n° 214 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La carte *Plan de zonage – Milieu rural* numéro VAL-ZON-1 est modifiée afin d'inclure le lot 4 768 353-P à la zone REC-2-1, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 3

La grille des spécifications feuillet 3 / 4 est modifiée afin de modifier les usages autorisés dans les zones REC2-1, REC2-2 et REC2-3. Les modifications sont, pour chacune des zones, les suivantes:

REC2-1

- Autoriser l'usage Commerce de détails et atelier de réparation avec la note N43 (Commerce et atelier d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs);
- Commerce d'appoint.

REC2-2

- Commerce d'appoint;
- Culture des sols et des végétaux avec la note N58 (Sans déboisement);
- Exploitation forestière avec la note N59 (Déboisement autorisé 40 % maximum exclusivement dans le cas d'un projet de construction -bâtiment, accès, dépendances);
- Récréation intensive avec la note N60 (à l'exception de : ski alpin, golf, centre de location d'équipements récréatifs ou sportifs axé sur les véhicules motorisés, marina et club nautique, poste de ravitaillement en essence pour bateaux, centre de tir, ciné-parc, parc de jeux forains (s'il est installé en permanence) et autres parcs d'amusement nécessitant de grosses infrastructures).

REC2-3

- Commerce d'appoint;
- Exploitation forestière avec la note N59 (Déboisement autorisé 40 % maximum exclusivement dans le cas d'un projet de construction -bâtiment, accès, dépendances);
- Récréation intensive avec la note N60 (à l'exception de : ski alpin, golf, centre de location d'équipements récréatifs ou sportifs axé sur les véhicules motorisés, marina et club nautique, poste de ravitaillement en essence pour bateaux, centre de tir, ciné-parc, parc de jeux forains (s'il est installé en permanence) et autres parcs d'amusement nécessitant de grosses infrastructures).

ARTICLE 4

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Spa : Établissement où sont pratiqués des activités de massothérapie et soins corporels non médicaux et incluant toutes les installations qui s'y rapportent tel : piscine, bain à remous, station thermale, sauna, bain vapeur, sites de repos intérieur et extérieur.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Racine, ce 6 juillet 2015

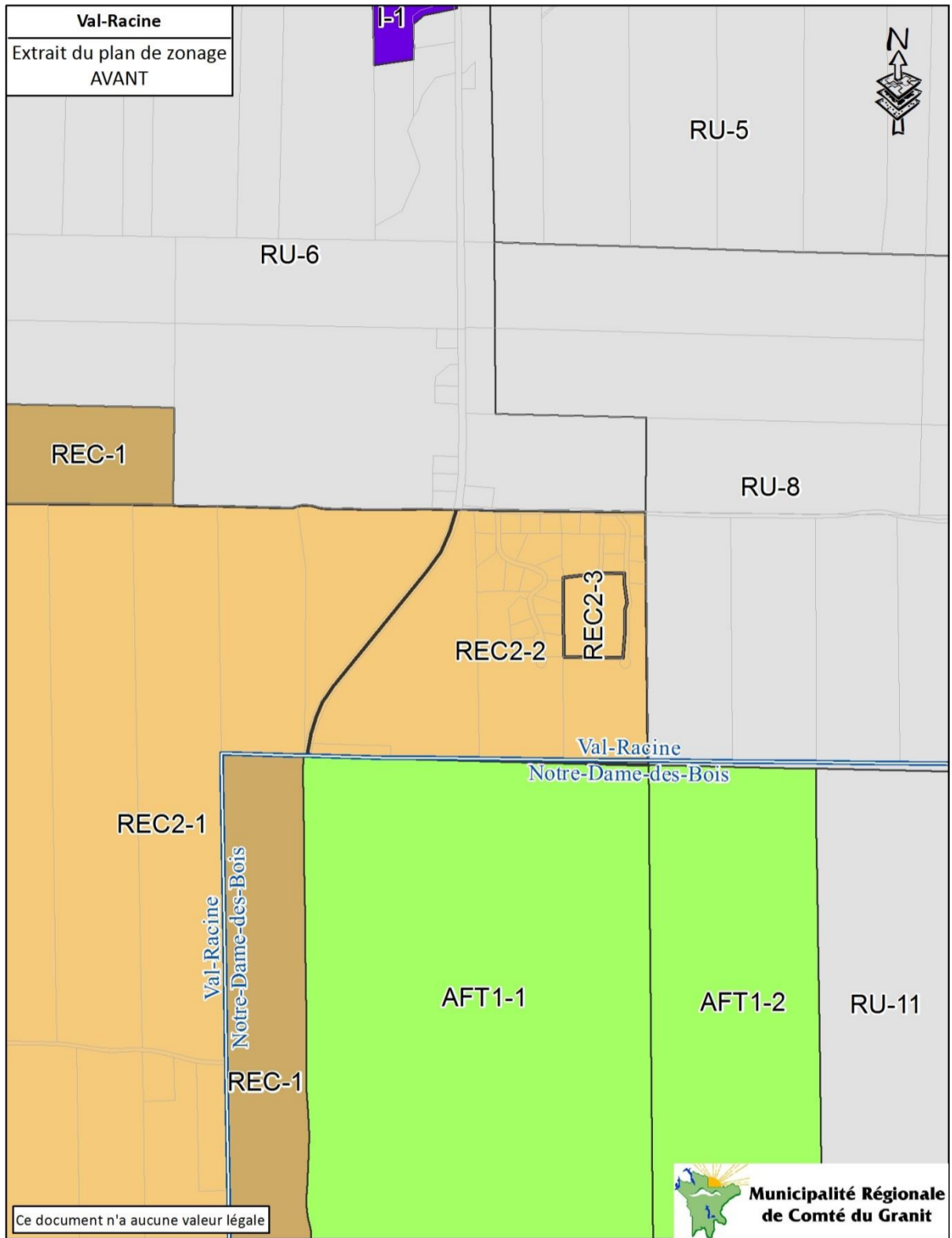
Sonia Coutier
Mairesse
générale/Secrétaire-trésorière

Chantal Grégoire
Directrice

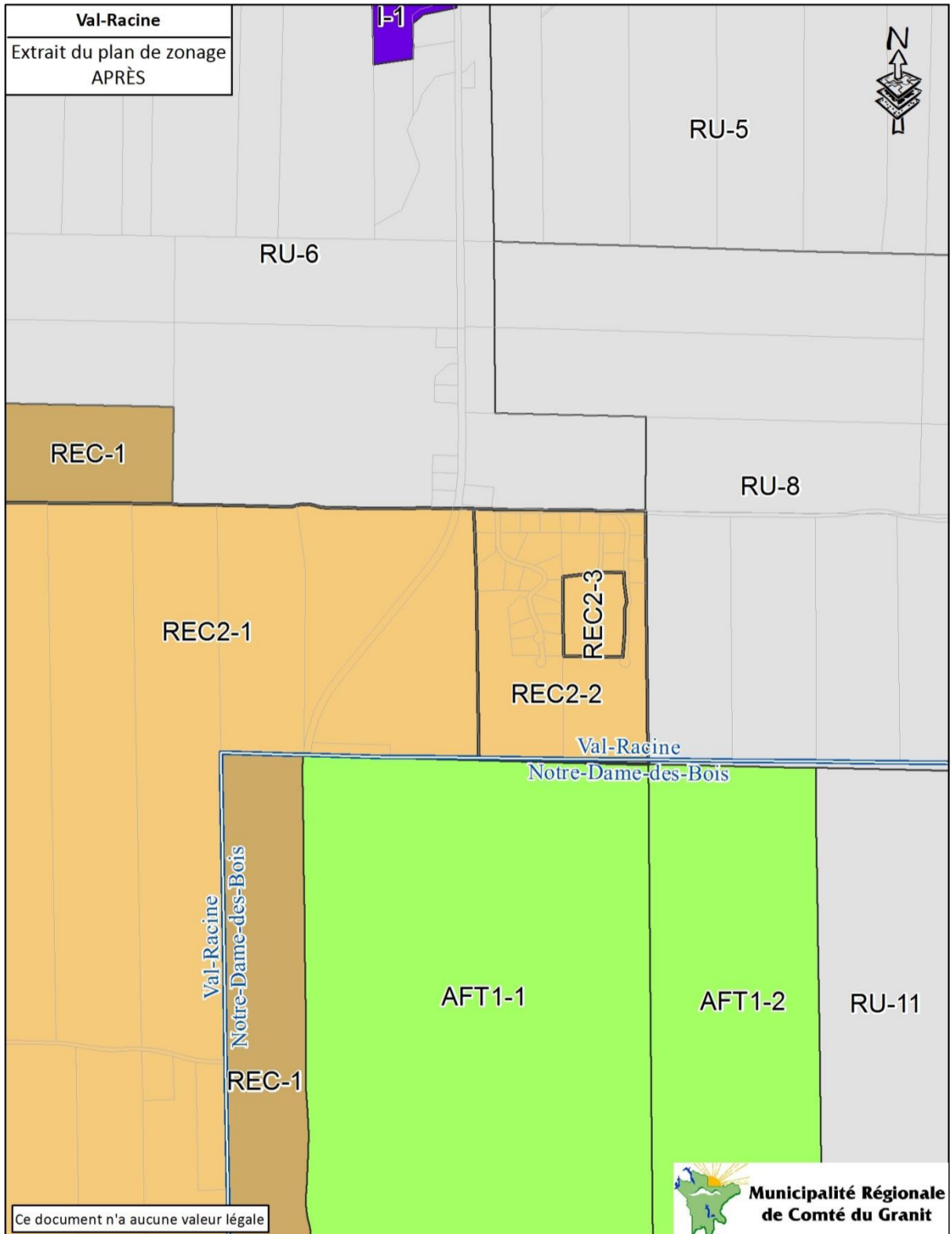
Avis de motion : 1^{er} juin 2015
Adoption du premier projet de règlement : 1^{er} juin 2015
Assemblée publique de consultation : 29 juin 2015
Adoption du deuxième projet de règlement : 6 juillet 2015
Demande d'approbation référendaire :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

ANNEXE A
PLAN ZONAGE RURAL NUMÉRO VAL-ZON-1
AVANT



ANNEXE A
PLAN ZONAGE RURAL NUMÉRO VAL-ZON-1
APRÈS



2015-205

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU 2^e PROJET RÈGLEMENT NO 260
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 214 AFIN DE
MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES
RÉCRÉATIVES ET LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 214;

Il est proposé par **M. Renald Guay**
appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement.

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
No 214 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES
ZONES RÉCRÉATIVES ET LES LIMITES DE LA ZONE REC2-2,
dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

Que le conseil municipal mandate sa Directrice-Générale / Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

Adoptée

2015-206

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
DE LA MRC DU GRANIT AFIN D'INCLURE LE LOT 4 768 384-P À
L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE

Attendu que 9013-1152 Québec inc a présenté un projet de développement pour le lot 4 768 384-P;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
appuyé par **M. Adrien Blouin**
et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine demande une modification au Schéma d'aménagement de la MRC du Granit afin d'inclure le lot 4 768 384-P dans l'affectation récréative.

Adoptée

2015-207

DEMANDE DE LA FAMILLE BOISCLAIR (AMÉNAGEMENT DU
TERRAIN AU COIN DU VILLAGE)

Attendu que la famille Boisclair veut réaménager leur terrain au coin du village;

Attendu que leur terrain est beaucoup plus haut que les chemins et que les fossés doivent être retravaillés;

Il est proposé par **M. Alain Côté**
appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine paye une heure de pelle mécanique pour nettoyer et retravailler les fossés à l'intersection du chemin de Franceville et du chemin St-Léon.

Adoptée

2015-208

RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE -
APPROBATION DES TRAVAUX RAPPORT FINAL SUBVENTION
PDEQ-IIL

Il est proposé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
appuyé par **M. Adrien Blouin**
et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine approuve le rapport de dépenses à transmettre au PDEQ-IIL pour le projet de réfection de la toiture du centre communautaire.

Adoptée

2015-209

VOIRIE –TECQ – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES
TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE LA CHAUSSÉE - CHEMIN
ST-LÉON ET RANG DE LA COLONIE

Attendu que nous avons reçu 4 soumissions;

Attendu que le plus bas soumissionnaire confirme est Excavations Gagnon & Frères Inc;

Attendu que la soumission la plus basse dépasse la subvention réservée dans le cadre du programme TECQ pour la réfection du chemin St-Léon et le rang de la Colonie;

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Excavations Gagnon & Frères Inc pour les travaux de rechargement de la chaussée - chemin St-Léon, que les documents d'appel d'offres ainsi que les prix soumissionnés au « Bordereau des quantités et des prix » par Constructions Gagnon & Frères Inc constituent le contrat lui-même.

Que la Municipalité de Val-Racine retire l'article 1.2 « Rechargement en matériaux granulaires MG 20, incluant scarification, mise en place et compaction ».

Que ce contrat soit payé avec le transfert de la TECQ et en partie avec le Surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2015- 210

VOIRIE-TECQ – OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES
MATÉRIAUX

Attendu que nous avons besoin de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour la réalisation des travaux de rechargement sur le chemin St-Léon;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
et résolu unanimement,

De demander une soumission auprès de deux firmes de laboratoire pour des services professionnels d'analyses des échantillonnages et de compactations pendant les travaux de rechargement sur le chemin St-Léon et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée

2015-211 VOIRIE – SUIVI- CONTRAT - TRAVAUX DE VOIRIE ÉTÉ 2015

Il reste seulement le rechargement de gravier brut dans le rang de la Colonie.

L'épandage de l'abat-poussière est reporté à la fin de semaine.

2015-212 VOIRIE – SUIVI – RANG DES HARICOTS RECHARGEMENT EN GRAVIER BRUT EN FACE DU LOT 4768384-P

Attendu que les travaux de rechargement de gravier brut sont terminés sur le rang des Haricots;

Attendu que M. Luc Morin demande l'autorisation de retravailler le fossé du côté de son terrain afin d'avoir un fossé égal;

Il est proposé par **M. Renald Guay**
appuyé par **Mme Angèle Rivest**
et résolu unanimement,

D'autoriser M. Morin à retravailler le fossé le long de son terrain afin d'améliorer l'esthétique de celui-ci.

Adoptée

2015-213 VOIRIE - SUIVI - ROUTE CHESHAM - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU – FISSURES – ROCHES

Ce point est reporté.

2015-214 NATURE CANTONS DE L'EST –PROJET AUTOUR DU PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

Attendu que Nature Cantons-de-l'Est est venu nous présenter leur projet de conservation de la périphérie du PNMM (Parc national du Mont-Mégantic), le 15 juin dernier;

Attendu que Nature Cantons-de-l'Est souhaite rejoindre les propriétaires voisins du Parc national afin de leur offrir d'accueillir des équipes de biologistes sur leur propriété dans le but de faire connaître la biodiversité faunique et floristique qui existe sur ceux-ci;

Attendu qu'en répertoriant cette biodiversité, les propriétaires seront informés et ils pourront continuer à faire des travaux d'aménagement de leur terrain tout en protégeant la faune et la flore;

Il est proposé par **Mme Angèle Rivest**
appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
et résolu unanimement,

D'appuyer ce projet et d'envoyer des lettres aux propriétaires concernés en collaboration avec Nature Cantons-de-l'Est.

Adoptée

2015-215

FQM –RÉSOLUTION SIGNATURE DU PACTE FISCAL

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par : **M. Alain Côté**

Et appuyé par : **M. Adrien Blouin**

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée

2015-216

PNHA 2015-2016– LES DYNAMIQUES – APPUI AU PROJET
D’ACHAT DE RÉFRIGÉRATEURS, BANCS, POUBELLES ET DE
TAPIS ANTIDÉRAPANTS

Attendu que le Comité Les Dynamiques présente une demande d’aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2015-2016 afin d’acheter les équipements suivants :

- 2 réfrigérateurs commerciaux (un 30 pouces de large et un 54 pouces de large)
- 2 tapis antidérapants (deux entrées extérieures qui donnent accès à la grande salle du centre communautaire)
- 2 bancs de parcs avec dossier
- 2 poubelles extérieures

Il est proposé par **M. Renald Guay**
appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine accepte l’installation de ces équipements dans ses locaux et dans le parc municipal et elle confirme que le Comité Les Dynamiques ont le droit d’utiliser ces équipements pendant les cinq prochaines années.

Adoptée

2015-217

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance datée du 6 juillet 2015.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’OCCUPATION DU
TERRITOIRE

- ❖ Mise en berne du drapeau du Québec dû au décès de M. Jacques Parizeau jusqu’au crépuscule le jour de ses funérailles.

2015-218

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- Nouveau bâtiment de la MRC du Granit (Construction du bâtiment sur trois (3) étages avec un sous-sol afin d’accueillir aussi le Bureau Accueil touristique et le CLD, lieu : en face Hôtel de ville de Lac-Mégantic)
- Nouvelle structure dans la MRC afin d’intégrer le CLD, volet développement
- Contrat d’évaluation est renouvelé avec la firme d’évaluateur Jean-Pierre Cadrin
- Projet communautaire éolien (Le projet va très bien, 9.6 % de plus de revenus que nos prévisions)
- La Croix rouge (Dépôt d’une pochette d’invitation à participer et commanditer à l’évènement « Bouge pour la Croix Rouge – édition 2015, tous les fonds sont investis dans la région)

2015-219

SUIVI DES COMITÉS

- Comité de loisirs (Réunion le 7 juillet 2015)
- Comité de développement (Nouveau membre M. Claude Duplessis, prochaine réunion 18 août, pique-nique familial 23 août, le comité présente un projet de réalisation de capsules vidéo pour faire connaître la municipalité (filmer les 6 activités (Carnaval, pique-nique, tournoi etc.)

d'ici un an plus ou moins 6 vidéo, coût évalué à +/-1000 \$, location du système audiovisuel, le comité trouve le tarif trop élevé)

- Comité des Dynamiques (Confirmation que le projet au SAB –volet aînés achat de bancs de parc est accepté, rencontre le 15 juin dernier sur le mauvais traitement des aînés, porter des pochettes à quelques aînés sur ce sujet dans la municipalité)
- Comité Sentiers Mont-Mégantic (Rien)
- Trans-Autonomie (Assemblée spéciale : reçu une lettre du transport Dostie qu'il cesserait de fournir les services à Trans-Autonomie, le service est maintenu jusqu'au mois d'août, un appel d'offres est lancé afin de trouver un nouveau transporteur, 7 personnes inscrites de Val-Racine pour ce service de transport)
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Mégantic (Rien)
- Comité autour du Mont-Mégantic (Rien)

2015-220

ATELIER DE TRAVAIL

Rencontre sur les cours d'eau avec Catherine Mercier de la MRC du Granit, mardi, le 1^{er} septembre 2015

2015-221

BONS COUPS

Aucun

2015-222

POCHETTE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Attendu que le Comité de développement de Val-Racine travaille sur la conception et le contenu d'une pochette pour les nouveaux arrivants;

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**

Appuyé par **M. Renald Guay**

Et résolu unanimement,

D'allouer un montant de 200 \$ pour la réalisation de 50 pochettes

Adoptée

2015-223

AFFICHE ANNONÇANT LES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Attendu que le Comité de loisirs Val-Racine veut réaliser une affiche annonçant les activités communautaires et installer celle-ci à l'intersection du chemin de Franceville et du chemin St-Léon au centre du village;

Il est proposé **M. Alain Côté**

Appuyé par **Mme Angèle Rivest**

Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine est d'accord avec ce projet et qu'elle contribue pour un montant de 100 \$ afin d'ajouter une plaque avec la mention « Halte à vélo » avec une petite flèche vers la droite.

Adoptée

2015-224

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Alain Côté propose la fermeture de la séance, il est 21h 09.

Sonia Cloutier
Mairesse

Chantal Grégoire
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2015-204, 2015-205, 2015-206, 2015-207, 2015-208, 2015-209, 2015-210, 2015-216, 2015-222 et 2015-223.